

Exécutoire le 29/07/2026



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 27
Votants : 28

Date de la convocation : 23 juin 2026

Delib20260805

**Séance du
29 juin 2026**

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. GUILLEMIN Jean-Marie, Mme OBLIN-POMMIER Sophie, M. LIZORET Didier, Mme MOREL Fabienne, M. MZARI-ROSSI Mustapha, Mme GERME Isabelle, M. LANGRAND Bertrand, M. JUNQUA Pierre, Mme COUTURE Claude, Mme BOUCHER Sylvie, Mme ARANDA Anne-Marie, , Mme VAUTIER Sylvie, Mme GUIBERT Ginette, M. NENARD Cyril, Mme CHAUCHIS-ARDAENS Maryline, M. DELAGE Valéry, M. TIHY Patrice, Mme LEVILLAIN Véronique, M. PIERRE Jérôme, M. GUINEHEUX Damien, Mme MARCIENNE Emmanuelle , M. GROULD Yohann, Mme HAIZE-DUVAL Sandrine, Mme HALBOUT Émilie, M. LECHEVALIER François, M. CHAFFOTEC Brian, M. DEKEYSER Matthieu.

Pouvoir :

M. ROSE Hervé à M. LIZORET Didier

Absente excusée :

Mme LOPEZ Rachel

Secrétaire : Mme ARANDA Anne-Marie

Exécutoire le 29/07/2026

Delib20260805
OBJET : Tarifs de la restauration scolaire

Sur proposition de la commission mixte des finances et de l'administration générale, de l'enfance et de la jeunesse et des affaires scolaires,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- que les tarifs ci-dessous seront applicables à partir du 1^{er} septembre 2026, pour la restauration scolaire :

TARIFS REPAS RESTAURATION SCOLAIRE POUR LES CORMELLOIS					
	Tarif plein	Tarif réduit A	Tarif réduit B	Tarif réduit C	Tarif réduit D
Quotient familial	au-dessus de 1200 €	de 890 € à 1200 €	de 621 € à 889 €	de 500 € à 620 €	inférieur à 500 €
Repas adulte	5.98 €				
Repas enfant élémentaire	5.53 €	4.59 €	3.71 €	1.83 €	0.88 €
Repas enfant maternelle	5.33 €	4.43 €	3.57 €	1.76 €	0.85 €
Panier repas	1.00 €				

TARIFS REPAS RESTAURATION SCOLAIRE POUR LES NON CORMELLOIS					
	Tarif plein	Tarif réduit A	Tarif réduit B	Tarif réduit C	Tarif réduit D
Quotient familial	au-dessus de 1200 €	de 890 € à 1200 €	de 621 € à 889 €	de 500 € à 620 €	inférieur à 500 €
Repas adulte	7.78 €				
Repas enfant élémentaire	7.19 €	5.97 €	4.82 €	2.37 €	1.15 €
Repas enfant maternelle	6.93 €	5.75 €	4.64 €	2.29 €	1.11 €
Panier repas	1.30 €				

Depuis son adhésion au dispositif national « Cantine à 1 € » en septembre 2024, la Commune bénéficie de l'aide de l'État destinée à instaurer une tarification sociale dans les cantines scolaires des Communes de moins de 10 000 habitants et à soutenir le respect des engagements de la loi EGAlim. Conformément à cette convention triennale, la collectivité perçoit :

- 3 € par repas pour toute grille tarifaire progressive appliquée dans les écoles primaires ;
- 1 € supplémentaire lorsque la cantine satisfait aux exigences EGAlim.

Exécutoire le 29/07/2026

Ces aides, accessibles aux Communes éligibles à la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) Péréquation, permettent de proposer aux familles aux revenus les plus modestes un repas à 1 € tout en garantissant une alimentation de qualité. Ce financement de l'Etat est garanti jusqu'à fin 2027.

- de fixer la tarification sociale à compter du 1^{er} septembre 2026, comme ci-dessous :

TARIFS REPAS RESTAURATION SCOLAIRE POUR LES CORMELLOIS					
	Tarif plein	Tarif réduit A	Tarif réduit B	Tarif réduit C	Tarif réduit D
Quotient familial	au-dessus de 1200 €	de 1000 € à 1200 €	de 621 € à 999 €	de 500 € à 620 €	inférieur à 500 €
Repas adulte	4.70 €				
Repas enfant élémentaire	4.25 €	3.31 €	1.00 €	1.00 €	0.88 €
Repas enfant maternelle	4.05 €	3.14 €	1.00 €	1.00 €	0.85 €
Panier repas réservé au PAI	1.00 €				

Pour les enfants bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) à caractère alimentaire, la commission propose de fixer le tarif du panier repas à 1 € pour les enfants cormellois, sans leur appliquer l'augmentation tarifaire prévue pour les autres usagers.

TARIFS REPAS RESTAURATION SCOLAIRE POUR LES NON CORMELLOIS					
	Tarif plein	Tarif réduit A	Tarif réduit B	Tarif réduit C	Tarif réduit D
Quotient familial	au-dessus de 1200 €	de 890 € à 1200 €	de 621 € à 889 €	de 500 € à 620 €	inférieur à 500 €
Repas adulte	7.77 €				
Repas enfant élémentaire	7.19 €	5.97 €	4.82 €	2.37 €	1.15 €
Repas enfant maternelle	6.93 €	5.75 €	4.64 €	2.29 €	1.11 €
Panier repas	1.30 €				

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai

Exécutoire le 29/07/2026

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 6 juillet 2026

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN